

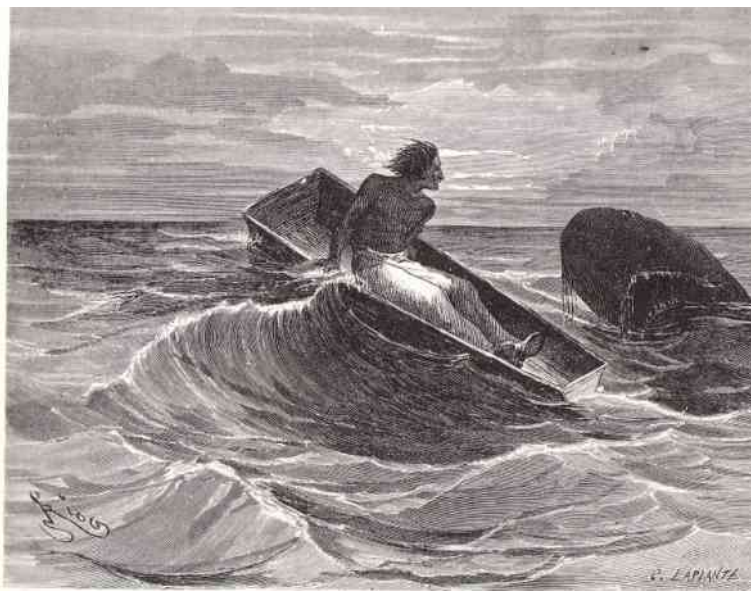
DES GALÈRES AUX BAGNES, un fil rouge...sang

Il faut voir dans l'esclavage, puis dans les galères et enfin dans les bagnes, autant de manières, à travers les siècles, de soumettre, de punir, d'amender et surtout d'avoir pour finalités un intérêt économique, pas toujours bien compris, ainsi qu'une volonté de protéger les « braves gens » et leurs biens.

Enfants, femmes, civils, militaires, journalistes ou militants, tous, coupables ou victimes de leurs parents, de leurs conditions sociales, de leurs convictions politiques ou d'erreurs judiciaires pouvaient être amenés de 1851 à 1953 à connaître le régime inhumain de ce que la loi n'appelait pas le bagne, mais la peine de travaux forcés.

Sous des cieux inhospitaliers, effectuant des travaux pénibles voire dangereux, molestés par des garde-chiourmes violents ou corrompus, le salut n'était pas dans les îles du même nom mais dans l'évasion au moyen d'embarcations de fortune, par exemple le cercueil qui servait à immerger les morts, ou dans la fuite à pied à travers la jungle aux multiples dangers.

Le bagne officiel a cessé mais d'autres formes de rétention aussi cruelles existent toujours.



Évasion dans un cercueil



Monument du bagnard à Cayenne